



Dons et Mécénat en numéraire : mode d'emploi

Particulier :

En liquide.

À partir de 10€. Délivrance d'un reçu.

En chèque.

À l'ordre de « Trésor public » - délivrance d'un reçu.

Quelle que soit la somme, déduction possible de 66% de la somme sur les impôts sur le revenu en fonction de la législation en vigueur à la date du don.

Un don égal ou supérieur à 100€ donne droit à une inscription sur le mur des donateurs qui sera implanté dans l'enceinte de l'Espace Muséal. Pour les dons nettement supérieurs à 100€, d'autres avantages peuvent s'envisager qui seront précisés au sein d'une convention (billets gratuits, avantages VIP,)

Entreprises :

En chèque.

À l'ordre de « Trésor public ».

Par virement bancaire sur le compte de la Mairie de Noyant d'Allier. Dans tous les cas, délivrance d'un reçu.

Comme pour les particuliers, un don égal ou supérieur à 100€ donne droit à une inscription sur le mur des donateurs qui sera implanté dans l'enceinte de l'Espace Muséal.

Un don supérieur à 1000€ permet également d'avoir le logo de l'entreprise sur les documents internes au musée (plan, catalogue d'exposition).

Un don supérieur à 10 000€ donne droit, en plus, de voir figurer son logo d'entreprise sur les documents de communication externe de l'Espace Muséal, dans le même encadré que les partenaires institutionnels (présentation du musée, publicité, site web).

Ceci est aussi applicable pour les montants des mécénats de compétences, en nature ou par mise à disposition de personnels.

Déduction possible de 60% de la somme sur les impôts de l'entreprise aux

conditions de la législation en vigueur à la date du don.

Parce que les subventions traditionnelles ne couvrent que l'investissement dans les bâtiments (qui représente la moitié seulement du budget).

Parce que Noyant d'Allier, commune rurale de 600 habitants, n'a pas le budget ni l'ingénierie nécessaires pour conduire seule ce projet.

Parce que la mémoire de cette histoire humaine, qui a conduit 1500 rapatriés d'Indochine à s'installer et vivre jusqu'à aujourd'hui dans ce village du Bourbonnais, mérite qu'elle soit perpétuée dans un lieu dédié.

Parce que les thématiques de la mémoire, de la commémoration, du patrimoine, de l'intégration doivent d'être diffusées largement auprès des générations futures et actuelles.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

A partir de 100€, les donateurs et mécènes qui le souhaitent seront tenus informés par mail de l'avancée des travaux et de l'actualité du projet.

Au-delà de 1000€, le donateur ou le mécène devient partenaire privilégié de l'Espace Muséal. Il est invité à toutes les manifestations en tant que VIP. Il bénéficie également d'autres avantages (billets gratuits, avantages VIP) qui seront précisés au sein d'une convention.



Contacts : espacemuseal@noyantdallier.fr
www.espacemuseal.noyantdallier (site en construction)

mairie@noyantdallier.fr - www.noyantdallier.fr

coordinateur du projet : Guy Dauchat - guy.dauchat@gmail.com - 06 81 01 72 77